

B - Revenus fonciers (remplir en annexe page 5 le tableau relatif aux propriétés données en location)		Cadre réservé à l'administration
1 – Revenu brut encaissé : (mentionner le total des loyers payés par le locataire)		_ _ _ _ _ _ _ _ _
2 – abattement forfaitaire : (1) x 30%		
3 – frais réels ¹ : (joindre les justificatifs des frais déduits)		
4 – charges déductibles : (a) + (b) + (c) + (d)		_ _ _ _ _ _ _ _ _
a - intérêts des emprunts pour l'acquisition des biens concernés ou pour travaux		
b - TSIL payée par le bailleur ou précomptée		
c – Contribution Foncière des Propriétés Bâties payée		
d - Contribution Foncière des Propriétés non Bâties payée		
5– Déficit de l'exercice: (reportable sur 3 exercices) (5)= (1) - (2 ou 3)-(4)		
6 – Revenu net de l'exercice : (6) = (1) – (2 ou 3) – (4)		
7 - Imputations des déficits antérieurs : année 20		_ _ _ _ _ _ _ _ _
Année 20		_ _ _ _ _ _ _ _ _
Année 20		_ _ _ _ _ _ _ _ _
8– Revenu net taxable : (8) = (6) – (7)		_ _ _ _ _ _ _ _ _
C – Revenus professionnels ² (Contribuables soumis aux régimes simplifié ou réel d'imposition)		Cadre réservé à l'administration
1 – Bénéfices des activités industrielles et commerciales (BIC) ou artisanales :		
a- Chiffre d'affaires HT réalisé		_ _ _ _ _ _ _ _ _
b- Bénéfice Imposable (report du bénéfice de la déclarations ID13 ligne 2 D ou 3 D ou ligne 4 C ou 4 H)		_ _ _ _ _ _ _ _ _
c- Déficit de l'exercice : ((reportable sur 3 exercices) report de la ligne 3 C ou ligne 4 G déclaration ID13)		_ _ _ _ _ _ _ _ _
2- Bénéfices des professions non commerciales (BNC)		_ _ _ _ _ _ _ _ _
a- Chiffre d'affaires HT réalisé		_ _ _ _ _ _ _ _ _
b- Bénéfice Imposable (reporter le bénéfice imposable déterminé sur les déclarations n° ID13 Bis, ligne 2 D ou 3 C ou n° ID14, ligne 4 A 2)		_ _ _ _ _ _ _ _ _
c- Déficit de l'exercice : ((reportable sur 3 exercices) report de la ligne 4 A 1 déclaration ID14,)		_ _ _ _ _ _ _ _ _
3- Bénéfices des professions agricoles (BA)		_ _ _ _ _ _ _ _ _
a- Chiffre d'affaires HT réalisé		
b- Bénéfice fiscal (reporter le bénéfice imposable déterminé sur les déclarations n° ID13 Ter, ligne 2 C ou ligne 3 C ou n° ID14, ligne 4 A 2)		_ _ _ _ _ _ _ _ _
c- Déficit :((reportable sur 3 exercices) report de la ligne 4 A1 déclaration n° ID14,)		_ _ _ _ _ _ _ _ _
		_ _ _ _ _ _ _ _ _

¹ La déduction forfaitaire s'applique automatiquement, sauf demande écrite et expresse du contribuable pour une déduction de ses frais réels. Cette option s'applique obligatoirement pour trois ans.

² Si le foyer fiscal exploite plusieurs entreprises individuelles cumuler leur résultat.

Acomptes d'IRPP déjà versés				
BIC				
BNC				
BA				
Précomptes				
Précompte sur achat de grumes :				
Précompte sur prestations de service :				
(Pour que l'imputation soit admise, fournir un relevé détaillé des retenues effectuées en précisant les nom des collecteurs du précompte et leur NIF avec copie des quittances)				
Crédits d'impôt des exercices antérieurs :				

IV – Revenus réalisés hors du Gabon	Cadre réservé à l'Administration
a - Revenus nets :	
Ou	
b – Déficit :	

V – Charges à déduire du revenu global (joindre les attestations nécessaires)	Cadre réservé à l'Administration
a - Intérêts des emprunts pour l'habitation principale sise au Gabon : (limités à 6 000 000 Fcfa)	
b - Pensions alimentaires fixées par jugement : (joindre une copie du jugement du Tribunal)	
c – Mutuelles	
d - Versement volontaire retraite et sécurité sociale à l'exclusion des retenues faites par l'employeur : (limité à 10% du revenu global)	
e - Arrérages de rentes à titre obligatoire et gratuit : (certificat de non imposition des bénéficiaires, justification des versements)	
f- Primes d'assurances-vie : (limité à 5% du revenu global)	
g - Montant total des charges déductibles : (a) + (b) + (c) + (d) + (e) + (f)	

VI – Détermination du revenu net global	Cadre réservé à l'Administration
A – Total des revenus : (cumuler les sommes inscrites en III-A20, III-B6, III-C1 ou III-C2 ou III-C3, IV-a ou IV-b)	
B – Total des charges déductibles : (reporter le total inscrit en V g)	
REVENU NET GLOBAL (A) – (B)	

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Conditions de logement

Locataire : Propriétaire :

(Cocher la case adéquate)

Si locataire :

Montant du loyer annuel versé :

Nom du propriétaire :

NIF du propriétaire : |_|_|_|_|_|_|_| |_|

Agence immobilière :

NIF de l'agence immobilière : |_|_|_|_|_|_|_| |_|

Impôt sur le Revenu des Capitaux Mobiliers (IRCM)

Nature des revenus	(1) Revenus encaissés sur la période	(2) Taux	Montant de l'impôt (1) x (2)
Revenus de capitaux mobiliers et assimilés <small>(Art. 98 et 103 du CGI)</small>		20%	
Intérêts de bons de caisse		15%	
Revenus d'obligations à moins de 5 ans		10%	
Revenus perçus par des non résidents		20%	
Total			

Impôt sur les Plus-Values

(1) prix de vente :		
(2) Frais supportés par le vendeur :		
(3) Prix de vente net :	(3 = 1 - 2)	
(4) Prix d'acquisition :		
(5) frais afférents à l'acquisition :		
(6) dépenses immobilières depuis l'acquisition :		
(7) Prix d'acquisition révisé :	(7 = 4 + 5 + 6)	
(8) Plus value brute :	(8 = 3 - 7)	
(9) Moins value :	(9 = 7 - 3)	
(10) abattement forfaitaire :	(10 = 8 x 15%)	
(11) Plus value nette :	(11 = 8 - 10)	
(12) Montant de l'impôt dû :	(12 = 11 x 20%)	

Cadre réservé à l'administration

Date de la saisie :

Matricule de l'agent de saisie :

Fait à

,le

Signature du contribuable

Biens donnés en location

Location directe par le propriétaire :

Location par l'intermédiaire d'une agence immobilière :

Raison sociale de l'agence immobilière

NIF de l'agence immobilière :

Nature des biens loués ³	Adresse des biens loués					Montant brut annuel des loyers	Nom ou raison sociale du locataire	TVA/TSL
	Ville	Arrdmt.	Quartier ou lieu-dit	Parcelle n°	Section			
1 -								
2 -								
3 -								
4 -								
5 -								
6 -								
7 -								
8 -								
9 -								
10 -								
11 -								
12 -								
13 -								
14 -								
15 -								

³ Maison individuelle, appartement, terrain, murs nu d'un établissement commercial ou industriel.